

--	--

3EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2017

29 ET 30 JUIN

N° 2017/E3/032

QUESTION ORALE DEPOSEE PAR M. José ROSSI

AU NOM DU GROUPE « LE RASSEMBLEMENT »

OBJET : DOTATION PEREQUATION

Monsieur le Président,

La collectivité territoriale de Corse est dans une situation financière préoccupante avec une dette considérable, une trajectoire financière inquiétante et des perspectives forcément limitées en matière d'investissement.

Le plan exceptionnel d'investissement initié en 2002 touche à sa fin alors même que la clé de répartition des dépenses a nécessité, tout au long de la période du programme, des efforts excessifs de la collectivité par rapport à ses ressources propres.

Malgré les progrès incontestables réalisés grâce au PEI, il est évident que la Corse continue à accumuler les retards par rapport aux autres grandes régions françaises qui, après regroupement, comptent désormais plusieurs millions d'habitants et sont dotées naturellement de moyens sans commune mesure avec ceux de notre île. Le plan pluriannuel d'investissement soumis récemment à l'Assemblée de Corse est le meilleur témoignage de notre relative pauvreté.

La modernisation de nos infrastructures et de nos équipements collectifs demeure un enjeu essentiel pour l'avenir de notre île.

Le nouveau Gouvernement est installé.

Il est doté d'un ministre de la cohésion des territoires, parlementaire d'expérience, élu du Cantal, précédé d'une réputation d'homme de terrain.

Au moment où la nouvelle collectivité de Corse devrait faire l'objet de quelques mesures d'ajustement financier dans la loi de finances rectificative ou dans le projet de budget pour 2018, le Président de l'exécutif pourrait légitimement saisir le Premier Ministre et son Ministre de la cohésion des territoires du principe d'une péréquation spécifique en faveur de la seule région métropolitaine insulaire.

Il s'agit en effet d'accompagner la volonté de rationalisation de l'administration de l'île et de renforcer les efforts engagés en faveur de la modernisation.

Cette dotation spéciale de péréquation devrait bien sûr être affectée à un fonds régional consacré exclusivement à des opérations d'investissement pour prendre, le moment venu, le relais du PEI finissant.

D'autres dossiers vont bien sûr mobiliser l'Exécutif et l'Assemblée.

Mais la proposition que je viens de formuler doit être faite, à l'évidence, avant l'installation de la collectivité unique et accompagner financièrement la réforme institutionnelle comme le PEI avait accompagné les accords de Matignon.

Le souhait que je formule au nom du groupe Le Rassemblement est de nature à faire souffler sur notre assemblée l'esprit d'unité qui a toujours été l'élément essentiel d'un dialogue fructueux avec le gouvernement de la République.

Etes-vous prêt à instruire cette proposition et à la soumettre au Premier Ministre ?

Au-delà de cette proposition très concrète, pouvez-vous faire connaître à notre assemblée l'esprit dans lequel vous entendez conduire les relations avec le nouveau gouvernement, et les dossiers que vous entendez mettre à l'ordre du jour de manière prioritaire ?